

505 LN 107 / 16

4131

(1939)

ARCHIVES

Acte de bravoure d'un agent de chemin de fer

Ordre du jour n° 29

CD 14.11.39	5	(II)
CD 5.12.39	48	(VII c)
	11.12.39	
CD 12.12.39	82	(IX d)

Acte de bravoure d'un agent de chemin de fer

12 décembre 1939

4131

12 décembre 1939

QU. IX - Questions diverses

Pas de P.V. COURT

STENO p. 82

a) Médaille militaire à M. DURCKEL.-

M. LE PRESIDENT - Je vous signale que la médaille militaire a été remise au cheminot DURCKEL par le Colonel MERGOAT lui-même, hier, à Saint-Dizier.

M. GRIMPRET - Après avoir fait le silence sur cet acte de courage, j'ai l'impression qu'on en parle, actuellement, à toute occasion.

M. ARON - Trop pour le moment.

M. LE BESNERAIS - Ce sont les journaux qui se sont emparés de ce fait.

M. LE PRESIDENT - Nous avons tout de même intérêt à développer chez nos agents des sentiments de dévouement.

M. LE BESNERAIS - Certes, aussi, suis-je très satisfait des encouragements dont le cheminot DURCKEL a bénéficié. Mais il avait été question d'une promotion à un grade supérieur. J'ai refusé, parce qu'il ne s'agissait pas d'un acte de courage accompli à l'occasion du service, ce qui serait le cas, par exemple, pour un mécanicien qui aurait évité, au prix de brûlures graves, un accident en cours de route.

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

COMMISSION CENTRALE
DES CHEMINS DE FER

ORDRE DU JOUR N° 29

Paris, le 11 décembre 1939.

Aff.

C. C. N. P. 3

La Commission Centrale est heureuse de porter à la connaissance du personnel l'Ordre Général N° 2 du Directeur des Chemins de fer au Grand Quartier Général.

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

DIRECTION DES CHEMINS DE FER

Section des Transports

N° 5331/D. C. F.

Aux Armées, le 3 décembre 1939.

ORDRE GÉNÉRAL N° 2

Le Colonel KERGOAT, Directeur des Chemins de fer au Grand Quartier Général, est heureux de porter à la connaissance des Officiers du Service Militaire des Chemins de fer et du Personnel de la Société Nationale des Chemins de fer Français du réseau des Armées, l'ordre N° 45 D du 23 novembre 1939 par lequel le Général Commandant en Chef GAMELIN a, sur sa proposition, conféré la MÉDAILLE MILITAIRE :

au caporal de réserve DURCKEL René, Alphonse, du Service Militaire des Chemins de fer (Région de l'Est).

« Chargé de la conduite d'un train à proximité du front, a pris l'initiative d'arrêter son convoi pour venir en aide à l'équipage d'un avion abattu en flammes par l'ennemi ».

« Par son courage et sa présence d'esprit, a, sous les feux des mitrailleuses de trois avions ennemis qui survolaient le convoi à basse altitude, sauvé des flammes un Officier blessé qui ne pouvait se dégager de l'appareil. »

La présente nomination comporte l'attribution de la CROIX DE GUERRE AVEC PALME.

Le Colonel KERGOAT adresse ses plus chaleureuses félicitations au Caporal DURCKEL.

Il saisit à nouveau l'occasion d'exprimer au Personnel Militaire et Technique du Réseau Ferré des Armées ses vifs remerciements pour le zèle et le dévouement que chacun, à son poste, continue à déployer.

Le Directeur des Chemins de fer
au Grand Quartier Général,
KERGOAT.

M. le Président du Conseil d'Administration a joint ses félicitations et celles du Conseil d'Administration de la S.N.C.F. à celles du Directeur des Chemins de fer au Grand Quartier Général.

La Commission Centrale y joint également les siennes ; elle est persuadée que le Personnel de la S.N.C.F. n'apprendra pas sans fierté la glorieuse distinction conférée à un agent du Réseau ferré des Armées pour son courage et l'esprit d'abnégation dont il a fait preuve : cet exploit est digne de ceux que les cheminots ont accomplis lors de la dernière guerre ; il prouve que le patriotisme et le dévouement des cheminots de 1939 sont à la hauteur de ceux de leurs aînés.

Le Commissaire Militaire,
PAQUIN.

Le Commissaire Technique,
R. LE BESNERAIS.

6 décembre 1939

4131

5 décembre 1939

QU. VII - Questions diverses

Pas de P.V. COURT

STENO p. 46

c) Décoration d'un chef de dépôt.-

M. LE PRESIDENT - J'ai à vous faire connaître que le Chef de dépôt DURCKEL, Caporal de réserve, a reçu la médaille militaire et la croix de guerre avec palmes.

M. GRIMPRET - J'ai entendu son interview à la T.S.F. Il a été très simple.

M. LE BERNERAI - Oui, son récit était naturel.

M. LE PRESIDENT - Le Colonel KENGOAT, Directeur des chemins de fer au G.Q.G., remettra personnellement ces décorations en présence de M. RENARD.

M. GRIMPRET - Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'officier auquel il a sauvé la vie l'ignorait complètement. C'est grâce aux journaux qu'il l'a su.

M. LE BERNERAI - L'officier était grièvement blessé et ne se rappelait pas comment il avait été sauvé.

14 novembre 1939

4131

14 novembre 1939

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires

Pas de P.V. COURT

STENO p. 5

Acte de bravoure d'un agent
de chemin de fer.-

M. GRIMPRET - Les journaux ont signalé récemment l'acte de courage accompli par un sous-chef de dépôt, qui a sauvé un officier aviateur blessé dont l'appareil était tombé en flammes. Est-ce exact ?

M. LE BESNERAIS - Oui, mais cela remonte à la date du 25 septembre dernier.

M. LE PRESIDENT - Cet acte mérite de très vives félicitations.